

**Ukraine : aux personnes et familles d'accueil**

Madame, Monsieur,

Selon nos informations, vous hébergez actuellement des réfugié-e-s ukrainien-ne-s en tant que personne ou famille d'accueil. Par le présent courrier, nous tenons tout d'abord à vous remercier, aussi au nom du Conseil d'État, de votre engagement. Nous nous réjouissons beaucoup de cet élan de solidarité et d'ouverture. Il est rassurant et précieux de voir notre population répondre par l'humanité et l'entraide à cette crise actuelle, plutôt que par le rejet et le repli sur soi. Nous sommes bien conscients qu'il ne va pas de soi de partager son espace et accueillir chez soi des personnes inconnues.

Sachez que toutes les personnes au bénéfice d'un permis S ont le droit de bénéficier de l'aide sociale en vigueur dans le domaine de l'asile (à titre d'exemple, une personne adulte touche un montant de 485 francs d'aide matérielle pour son alimentation et ses dépenses courantes). Pour obtenir cette aide, les personnes doivent s'adresser au service des migrations. Notre service se charge également de l'assurance maladie, des éventuels frais médicaux et frais dentaires d'urgence. Jusqu'à la fin du mois de mai, toutes ces personnes peuvent aussi voyager gratuitement dans les transports publics. D'autres prestations, comme des cours de français par exemple, sont en voie d'être mises sur pied. Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site [www.ne.ch/ukraine](http://www.ne.ch/ukraine).

Par ailleurs, en fin de semaine passée, l'État de Neuchâtel a fixé la contribution qui peut être versée aux familles d'accueil à titre d'indemnité pour les charges supplémentaires occasionnées. Les montants sont les suivants :

- Subvention de 240 francs par mois pour l'accueil d'une personne,
- Subvention maximum de 340 francs par mois pour l'accueil de deux personnes et plus.

Sur demande, ces montants sont versés dès le mois suivant l'enregistrement à l'office sociale de l'asile en second accueil de la personne protégée dépendante de l'aide sociale.

Ils ont été fixés en concertation avec la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) et sont cohérents avec les pratiques des autres cantons romands.

Pour les personnes ou familles ayant besoin de cette contribution, notre service vous prie de transmettre vos coordonnées de paiement au moyen du coupon annexé. Il nous serait également utile de connaître votre adresse de courriel. En effet, nous sommes en train de réfléchir à renforcer les échanges et à vous transmettre des informations utiles de manière régulière. Vous recevrez encore des précisions plus détaillées à ce sujet.

Pour votre information, nous attendions initialement quelques 1'200 personnes en provenance d'Ukraine dans le canton. Aujourd'hui, les prévisions sont pratiquement doublées. Trouver des appartements en nombre suffisant, les meubler et y reloger toutes les personnes se trouvant actuellement dans des familles d'accueil est un défi logistique colossal. L'office social de l'asile en second accueil y travaille d'arrache-pied mais cela pourrait prendre plusieurs mois. Dans ce contexte et bien que nous nous efforcerons de faire le mieux possible, vous comprendrez certainement qu'il sera très difficile de trouver des appartements pour héberger les familles ukrainiennes dans les

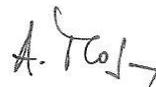
mêmes communes que leurs familles d'accueil. Nous sommes conscients que cela aura des répercussions pour les enfants scolarisés qui devront se réhabituer à une autre école, créant malheureusement de nouveau une coupure dans leur vie. Nous en sommes les premiers désolés.

Compte tenu des importants flux d'arrivées, la communication entre les instances fédérales à l'origine du placement des personnes et notre service a pu parfois être quelque peu lacunaire. Par conséquent, nous vous serions très reconnaissants si vous pouviez nous faire parvenir quelques renseignements et remplir le formulaire joint au présent document. Il nous serait ainsi par exemple très utile de connaître la durée d'hébergement que vous pensez pouvoir proposer. Cet élément est fondamental pour notre planification, raison pour laquelle nous vous demandons de nous renseigner avec le plus de sincérité possible sans aucun jugement de notre part.

Toutes ces informations récoltées nous aident à vous accompagner et vous aider au mieux. Nous avons par ailleurs mis sur pied une page Internet spécifique sur le site [www.ne.ch/Ukraine](http://www.ne.ch/Ukraine) pour répondre aux principales questions que vous pourriez vous poser (sous la forme d'une liste de FAQ). Nous restons bien sûr aussi à votre disposition via notre hotline ([SMIG.Ukraine@ne.ch](mailto:SMIG.Ukraine@ne.ch); tél.032 889 63 11).

En réitérant notre très grande gratitude devant votre engagement citoyen et en vous remerciant par avance de votre retour, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Albin Mosimann



Chef de service adjoint

-✂-----

**Coupon réponse**

**Le document peut être envoyé par mail ou par envoi postal :**

[OSAS.Neuchatel@ne.ch](mailto:OSAS.Neuchatel@ne.ch) ou [OSAS.Chaux-Fonds@ne.ch](mailto:OSAS.Chaux-Fonds@ne.ch)

Office social de l'asile en second accueil, Charmettes 10c, 2000 Neuchâtel

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

N° de tel : ..... E-mail : .....

Nous accueillons la-les personne-s/la famille

Nom : .....

Prénom : .....

Nombre de personnes : .....

Depuis le : .....

A l'intérieur de notre logement  Accommodation indépendante de notre logement

À l'adresse (si logement différent du vôtre) : .....

Bref description de l'accommodation mise à disposition (y compris nombre de pièces si c'est un local indépendant et accès à une cuisine) :

.....  
.....  
.....

Nous nous engageons à loger la-les personne-s protégée-s jusqu'au : .....

Nous souhaitons bénéficier de l'indemnité prévue : oui  non

Si oui, merci de préciser vos coordonnées bancaires

Nom du détenteur de compte si différent : .....

IBAN : .....

